

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19/02/2024

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil	Présents	Nombre de procuration
15	14	1

L'an deux mille vingt et quatre, le dix neuf février, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des fêtes de Maleville, conformément à la délibération 20220705 portant détermination du lieu des séances du conseil Municipal, sous la présidence de Madame Fabienne SALESSES, Maire.

Date de la convocation :
12/02/2024

Présents : Fabienne SALESSES – Maire, Benoit GINESTE, Josiane GRES, Emmanuel TOURNEMIRE, Jean-Philippe BEDEL – Adjoint, Marguerite DIEUDE, Aurore FILHOL, Philippe GAUDON, Stéphanie GILHODES-LHERM, Denis GUIRAUD, Véronique JALRAN, Anastasia KWIATKOWSKI, Vincent POURCEL, Samuel TOURNIER.

Absent(es) excusé(es) : Marie-Elisabeth PONS.

Secrétaire de Séance : Marguerite DIEUDÉ.

Procuration de Mme Marie-Elisabeth PONS à Fabienne SALESSES

Ecole - création d'une 4ème classe : plan de financement

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Mme le Maire informe l'assemblée de la création d'un 4^{ème} poste d'enseignant au sein de l'école et l'ouverture d'une 4^{ème} classe, liée à l'augmentation des effectifs, pour la rentrée scolaire de septembre 2024.

Considérant qu'il est nécessaire de créer une salle de classe afin d'offrir des conditions de travail et d'enseignement les plus adaptées possibles, Mme le Maire propose

- la construction de cette salle dont l'emplacement avait été prévu initialement,
- de faire appel au même maître d'œuvre qui dispose déjà de l'ensemble du dossier de l'école,
- de solliciter les mêmes entreprises au vu du montant des travaux
- de déposer une demande de subvention auprès de l'état dans le cadre de la DETR
- de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.
- D'approuver le plan de financement ci-dessous

Montant total des travaux HT de **89 990.00 €**
avec les financements prévisionnels suivants :

DETR	40 %	35 996,00 €
Département	15 %	13 498.50 €
MAIRIE autofinancement	45 %	40 495.50 €
		<hr/>
		89 990,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver les propositions ci-dessus,
- de donner pouvoir à Mme le Maire pour accomplir toutes les démarches administratives afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Fabienne SALESSES.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>